

disponibilité, des contraintes (vie privée dérangée; 24/24 ils peuvent nous joindre à notre domicile).

Il n'y a pas de grille de fonctionnement. L'horaire de travail est journalier (8-12 et 14-18). A cela s'ajoute un travail supplémentaire le soir et pendant les week-end.

Le personnel veille à ce que les résidents puissent acquérir le plus d'autonomie possible, il les conseille sur la bonne gestion du budget, l'orientation professionnelle, les projets d'avenir, l'administratif, les loisirs et les incitera à entretenir de bonnes relations avec les autres jeunes locataires de la maison et les gens du quartier.

Par rapport aux jeunes vivant à l'extérieur, l'éducateur intervient sur leur demande ou il lui arrive de passer si le besoin s'en fait sentir. C'est-à-dire que l'éducateur, grâce à sa pratique professionnelle, son expérience juge parfois qu'il est bon que des rencontres se fassent afin d'éviter des situations difficiles, dramatiques, incohérentes, laxistes ... Pour entrer en contact, demander un conseil ou tout simplement pour éviter l'isolement, l'éducateur ou le résident utilisent facilement le téléphone.

L'éducateur doit faire preuve de beaucoup de disponibilité, de créativité et de spontanéité dans le travail en milieu ouvert. Notre travail est souvent difficile à faire comprendre aux profanes car notre action n'est pas routinière. Etant donné que peu d'éducateurs travaillent en M.O., nous sommes souvent sollicités pour aider à "SAUVER" des garçons "PAUMES". Pour différentes raisons, le personnel éducatif fait appel au psychologue attaché au service. Le psychologue aide l'équipe à mieux comprendre le jeune et contribue à déterminer l'orientation du travail andragogique. Il participe au travail de l'équipe, participe avec les éducateurs aux interventions extérieures, procède à des tests de connaissance aidant les éducateurs à préciser des actions de rattrapage plus efficaces, procède à des tests individuels.

Au travail éducatif pur avec les jeunes, s'ajoute une seconde tâche administrative à deux niveaux:

- avec le jeune (factures, certificats ...)
- au SAEMO (comptabilité, règles, contacts ...)

EN CONCLUSION je souleverai deux réflexions sur l'autonomie. Tout d'abord, à l'heure où les services bancaires réalisent des promesses pour mettre au point un système monétaire à la portée de tout le monde dans les 10 ans à venir, par une large diffusion de cartes à puces afin que les banques soient protégées des tentatives de hold-up et de prises d'otages, les nouveaux otages seront les handicapés (inadaptés) dépendants et qui, je pose la question, couvrira les passifs éventuels?

QUI protégera les abus faciles des cartes?

QUELLES protections nous éducateurs pouvons offrir aux jeunes sans leur ôter leur autonomie financière dont nous espérons beaucoup?

Supprimons les handicaps et non les handicapés!

Devant la pénurie actuelle de logements et surtout de logements à loyer modéré, maintes personnes se trouvent devant des impasses matérielles et morales inextricables.

Le FONDS DE LOGEMENT (service du ministère de la famille) connaît actuellement une liste d'attente d'environ 1.300 familles dont environ 300 sont sur une liste prioritaire. Le service de logement de la seule ville de Luxembourg a une liste de 560 demandes. La raison de cette pénurie de logements au pays, surtout dans l'agglomération, tiennent à plusieurs facteurs:

- la présence de nombreuses banques et institutions européennes avec l'afflux de leur personnel à influencé défavorablement la loi de l'offre et de la demande
- enfin l'éclatement des familles divorcées.  
En 1988: 780 divorces pour 2079 mariages

Ce sont évidemment les couches sociales les plus défavorisées qui sont les plus touchées: revenu social minimum, revenu minimum garanti, petites pensions, familles nombreuses.

Des propositions d'associations défendant les droits des citoyens avancent:

- qu'il faut veiller à l'application de la loi sur les baux à loyer;